

PROGRAMME DE FORMATION

Intitulé : *Legionella* et tour de refroidissement
Durée : 7 heures

Programme	<p><i>INTRODUCTION</i></p> <p>I - Légionelles et légionellose</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Rappel concernant la légionellose ○ La bactérie <i>Legionella</i> - Les facteurs de développement dans l'environnement <p>II – Le cas des tours de refroidissement</p> <p>Les moyens de lutte contre les <i>Legionella</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les règles d'implantation ○ La conception du réseau et des tours ○ La conduite de l'installation ○ La stratégie de traitement de l'eau d'appoint ○ La stratégie de traitement de l'eau du circuit – Comment justifier le traitement de l'eau ? – Sous-produits et aspects environnementaux ○ La surveillance de l'installation ○ La maintenance de l'installation ○ Les règles de sécurité <p>III – Aspects réglementaires</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Arrêté du 14 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de la déclaration au titre de la rubrique n° 2921 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement. ○ Arrêté du 14 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2921 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ○ Grille d'inspection réglementaire pour les installations soumises à déclaration ○ Relations avec l'inspection des installations classées ○ Autres obligations réglementaires <p><i>CONCLUSION</i></p>
-----------	---